Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Rabiaa II 1444
18 Novembre 2022

N° 137

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2021**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2022**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2028**
Homologation de résolutions **2029**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2030**
Avis aux créanciers..... **2034**
Convocations
Sociétés anonymes **2036**
Autres sociétés **2040**
Divers
Avis au public..... **2041**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

Et la loi n°2019-47 du 29 mai 2019

Etablissement M.T. Elloumi

SA au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 28 octobre 2022, sous le n°22503189, quittance n°M068533, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 10 novembre 2022, sous le n°2022126352 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- L'augmentation du capital de 2.300.000 Dinars à 30.000.000 DT.

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales et la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

2022T01236SANB2

Nomination d'un Directeur Général

ENTREPRISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES «ETELEC» SA

Capital social : 3.500.000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR, rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 46 049R

En vertu du PV du Conseil d'Administration du 01/6/2022 enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 14/6/2022 sous le n°11704704 MO. N°66941, il a été décidé de nommer Mr. Afif Sadok Souabni Directeur Général de la société.

Un exemplaire du PV sus indiqué a été déposé au Registre National des Entreprises le 15/6/2022 sous le n°202245217.

2022402824SANB2

SOCIETE ASSISTANCE ET MANAGEMENT INTERNATIONAL «SAMI» (En Liquidation)

S.A. au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble AL BADR rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac - 1053 - Tunis

RNE : 0952046K

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 27/10/2022, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 10/11/2022 sous le n°22708889 quittance n°M109822, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/11/2022 sous le n°2022127094, il a été décidé de renouveler le mandat du liquidateur Mr Rafik Boussarsar.

2022402831SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession des parts

TRANZTHEM SARL

Au capital social de 120.000 dinars

Siège social : Route Gremda 4.5 klm Sfax sud

Matricule fiscal : 0520389F/A/M/000

Registre de commerce : B11262002

Suivant acte de cession en date du 14/6/2022 enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 21/6/2022 sous le n° de quittance M003126 numéro d'enregistrement 22102872 dont deux exemplaires ont été déposés au RNE, annonce n°202269158 Bulletin n°218 date de publication le 21/10/2022.

Mr Baligh Ben Bechir Ben Mohamed Fetoui et Majdi Ben Bechir Ben Mohamed Fetoui vendent et cèdent à Monsieur Hamza Ben Jalel Ben Mahmoud Ben Ammar et Mohamed Tahar Ben Mahmoud Ben Ammar toutes les parts (1200 parts) de valeur 100 dinars l'une qui leur appartient dans la société TRANSTHEM Sarl au capital de 120.000.000 siège social à la route Gremda 4.5 km Sfax.

Matricule fiscal : 0520389F/A/M/000
Registre de commerce : B11262002

2022T01244SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant

TRANZTHEM SARL

Au capital social de 120.000 dinars

Siège social : Route Gremda 4.5 klm Sfax sud

Matricule fiscal : 0520389F/A/M/000

Registre de commerce : B11262002

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire signé et légalisé le 11/8/2022 enregistré à la recette des finances de Bir Elkasaa le 12/08/2022 quittance n°M039805 sous le n°22701113 dont deux exemplaires ont été déposés à l'RNE annonce n°202269158 Bulletin n°218 date de publication le 21/10/2022.

Monsieur Hamza Ben Jalel Ben Mahmoud Ben Ammar est nommé gérant pour une période indéterminée de la société TRANZTHEM SARL au capital de 120.000.000 siège social route Gremda 4.5 km Sfax.

Matricule fiscal : 0520389F/A/M/000
Registre de commerce : B11262002

2022T01245SRLB2

Sté le Boulanger Tunisien

SARL au capital de 100 000 DT

Siège social : 9, Rue El Wifak Cité Rommana Ibn Khaldoun Tunis

I.U. : 1186696E

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire daté le 20/5/2022, enregistré à la recette des finances El Manar le 10/9/2022 sous le n°22702379 Qce : M068492, dont un exemplaire a été déposé auprès du R.N.E. le 18/10/2022 sous le n°129, il a été décidé l'acceptation de la démission de Mr Dhawadi Ali en tant

que Gérant de la société et la nomination de Mr Ebrahim Al Ebrahim comme nouveau Gérant.

2022402818SRLB2

Augmentation du capital

Changement de la forme juridique et mise à jour des statuts

Société CODUPAL SARL

Route de Korba, 8021, Beni Khalled

RNE : 0615154 K

M.F : 0615154 K AM 000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25/4/2022, enregistré à la recette des finances de Beni Khalled le 25/5/2022, enregistrement n°22700563 quittance n°M17762, il a été décidé une augmentation du capital de la société de 10 000 DT, ramenant ainsi le montant du capital de 10 000 DT à 20 000 DT et le changement de la forme juridique de la société de SUARL à SARL.

- En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 12/9/2022, enregistré à la recette des finances de Beni Khalled le 19/10/2022, enregistrement n°22701097, quittance n°M030366, il a été approuvé la mise à jour des statuts de la société qui ont été élaborés le 12/9/2022 et enregistrés à la recette des finances de Beni Khalled le 19/10/2022, enregistrement n°22701096, quittance n°M030358.

Un exemplaire de ces documents a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/10/2022 sous le n°2022114625.

2022402826SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation de parts sociales

En vertu d'un acte de donation de parts sociales enregistré à la recette des finances de Beb Souika Tunis en date du 23/8/2022 sous la quittance n°M061409. Mr. Ali Besrour et Mme Néjia Besrour ont donné leurs parts sociales revenues de l'héritage dans la société la Gravure Moderne sise à 2 Mustapha M'barek Tunis de Matricule Fiscal 006036P à leurs fils Bilel Besrour. Les oppositions se rapportant à l'adresse de la société La Gravure Moderne seront acceptées dans un délai ne dépassant pas les 20 jours de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa en date du 28-8-2022.

2022T00960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP rédigé par Maitre Mahfoudh Ramzi Guerbaa datant du 28/10/2022 et enregistré à la recette des finances Rue Al Jaziraa le 4/11/2022 quittance M072910 enregistrement 22203012 la société SOUTDAM et Mr Wajdi Khlifa CIN 04667791, demeurants au 54 Ave Othman Ibn Affen Menzh 8 ont cédé à Mme Mouna Matwi c.i.n n°05455010, demeurant au 02 Rue Imem Mezri, Sidi Daoued au prix de trente huit milles dinars, le fonds de commerce sis au 54 Ave Othman Ibn Affen Menzeh 8 avec tous ses éléments corporels et incorporels enregistré au RNE sous le n°1335163 K.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT entre les mains de Me. Guerbaa Mahfoudh Ramzi, Avocat à son cabinet sis au 25 Rue d'Angleterre Bu 26 Tunis.

Une publication de cet extrait est parue au journal «El Chourouk» du 11/11/2022.

2022T01231FCCC2

Résiliation d'une renonciation à un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana le 01/11/2022, sous n°22205836 (quittance n°M137442), il a été convenu entre Salem Ghrabi et Aymen Ghrab de résilier l'acte de renonciation objet de l'acte sous seing privé enregistré à la recette de finances précitée le 11/11/2020 sous le numéro 20204569 et (quittance n°M094970) objet de publication au JORT n°42 du 28/5/2021 relatif à la totalité du Fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°97 à l'Ariana dans tout commerce objet du matricule fiscal n°00721625Q, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Ainsi, le fonds de commerce a été restitué à l'état dans lequel il se trouve avant l'acte résilié.

Les oppositions se font entre les mains de monsieur Salem Ghrabi à son adresse sise à la rue de Aid Jebbari n°4 Ariana et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis est publié aussi au quotidien Echourouk du 11/11/2022.

2022T01234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7-11-2022, enregistré à la recette des finances Av. de France Nabeul le 10-11-2022, sous le n°22204206, Quittance n°M074365, la société PACHA DRINK AND FOOD SARL, IU : 1600419X, représentée par son gérant Mr. Montassar Ben Brahem, titulaire de la CIN n°06416816, a vendu à Mr. Slim Weslati, titulaire de la CIN n°06403663, IU : 1526631E, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour Restaurant, sis à l'Av. Mongi Slim Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux 3le Quotidien et Achourouk" en date du 12/11/2022.

2022T01242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce enregistré à la recette des finances Zaghouan le 10/11/2022 sous le n°22203823, Monsieur Meher Sayari a vendu à Monsieur Housem Ben Mohamed Hamlia, la Totalité du Fonds de Commerce qui constitue une «Station de Lavage et Vidange située à Mograne de Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'avocat Madame Arbia Chatti à l'adresse du 02 Avenue 14 Janvier Zaghouan dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 15/11/2022.

2022T01243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/11/2022 enregistré à la recette des finances rue El jazira le 9/11/2022 enregistrement n°22204698 quittance n°117757, il appert que Mr Tarak Ben Ali Ben Hsan Boughanmi, résident à 21 Rue Abd Khader Mezni Alnkhilet Ariana, a vendu la totalité du fonds de commerce, exploité dans le local situé à 11 Rue Enkhilet Ariana Nord, à Madame Nesrine Ben Lakdhar ben Abd Laaziz Derbali, résidente à la Rue Ali Ben Ayed Rawed Ariana.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce entre les mains de la rédactrice de l'acte Maître Arwa Ammari à 03 Rue Abou Alkhacem Echebbi Montfleury Tunis.

Le présent avis a été également publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» en date du 15/11/2022.

2022T01246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 9 Juin 2022 enregistrement n°2202888 quittance n°M084083 ; Monsieur Yassine Ben Amara Ben Ali Rhouma, titulaire de la CIN n°06481687, MF : 1400658Y a vendu à monsieur Adem Ben Hédi Gharsellaoui, titulaire de la CIN n°09793634, MF : 1788158E la totalité du fonds de commerce, Objet de l'activité Fast-food situé à l'avenue Omar Zayan, 8050 Hammamet avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le dit écrit de la vente du fonds de commerce a été publié en arabe et en Français le 4/10/2022 aux journaux Achourouk et le Quotidien.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local vendu avenue Omar Zayan Hammamet dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au journal officiel et aux journaux quotidiens.

2022R02703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 29/8/2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23/9/2022 sous le numéro 22204174, quittance n°M075337, madame Marie-José Lacoue Charot titulaire de la carte de séjour n°92576 délivrée le 3/3/2021 et monsieur Mohamed Ali Jebalia titulaire de la CIN n°089051081 délivrée le 28/6/2019 et le numéro de matricule fiscal 1296402L demeurant au 01 rue sans Soucis- Bizerte; ont vendu à monsieur Zied Arbi, titulaire de la CIN n°05676197 délivrée à Tunis le 31/3/2011 et demeurant au 6 rue 9 avril cité Ennajeh- Menzel Bourguiba, tout le fonds de commerce destiné à la restauration exploité au local sis au 7 rue la Kasbah - Bizerte.

Toutes éventuelles oppositions devront être obligatoirement constatées entre les mains de l'avocat de l'acheteur maître Tarek Lamiri et notifiées à l'adresse de son étude au 17 avenue Habib Thameur - Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Un avis a été publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 11/11/2022.

2022R02708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17 octobre 2022 et enregistré à la recette de Médenine le 20 octobre 2022 sous le n°22203570 quittance n°M095502 Monsieur Elmahjoub Ben Khaled Ziyadi ouvrier résident à elawina Douze Kebelli titulaire de CIN n°07316232 délivrée le 25/10/2019 a vendu et cédé à Monsieur Mohamed Hadi Ben Khaled Ziyadi ouvrier résident à route Tataouine Médenine CIN n° 05835828 délivrée le 10/12/2010 le un quart (1/4) de fonds de commerce sis à la route de Tataouine Médenine nommé boulangerie Echaab avec tous ses éléments moraux et matériels.

Les oppositions doivent êtres signifiées auprès de l'acheteur à son adresse route de Tataouine Médenine au plus tard 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 4/11/2022.

2022R02711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/10/2022 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 19/10/2022 sous n° d'Enregistrement 22201589 quittance n°1044095 Mme Nejia Bent Ahmed Nefzi titulaire de la CIN n°02374539 délivrée le 24/4/2018 a vendu à Monsieur Fawez Ben Mongi Ben Ezzdine Bousselmi CIN n°07929176 délivrée le 8/5/2017 demeurant cité 7 Novembre Bouselem Jendouba le fonds de commerce destiné à l'activité de la vente de légumes et fruits sis au local n°17 du premier marché quotidien Bouselem Jendouba. Toute personne

désire faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi Nassira Auprès de la cour d'appel dont le bureau sis à la rue el Quods Bouselem délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 4/11/2022.

2022R02712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente rédigé le 10/10/2022 et enregistré à la recette des finances Ain Draham le 12/10/2022 n° de reçu M018399 n° d'enregistrement 22200495 Afef Abidi titulaire de la C.I.N n°02589899 cède à Rami Arfaoui titulaire de C.I.N n°07927745 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels exploité vente de volailles et des dérivés dans le local sis à la rue 2 Mars Ain Draham.

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus dans les 20 jours de l'apparition de cette annonce qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 18/10/2022.

2022R02713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/10/2022 enregistré à la recette des finances de Médenine le 01/11/2022 sous n°22203758 quittance n°M097995 Mr Lotfi Ben Ahmed El Jamal titulaire de la CIN n°05756606 a vendu à Mr Soufien Ben Hassen Al Amari résidant à Bouramli Koutine Médenine titulaire de la CIN n°13401595 la totalité du fonds de commerce "boutique de prêt à porter" avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Souk el oued Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur et, c'est, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 8 novembre 2022.

2022R02715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 26/10/2022 sous n°22203919 quittance n°M073804. Monsieur Massoud Ben Daali, titulaire de la CIN n°09147070 et demeurant à Elmay Djerba, a vendu la totalité du fonds de Commerce lui appartenant, destiné au commerce du matériel des cafés et restaurants dans le local sis au 118 rue la liberté El May Djerba, appartenant à Monsieur Touhami Loulizi, avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Achref Loulizi titulaire de la CIN n°09127312 et demeurant à Elmay Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteur au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cet extrait a été publié aux journaux Echourouk du 4/11/2022 P 29 et Le Quotidien du 4/11/2022 p 23.

2022R02716FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant à un acte de donation notarié en date du 10/11/2022 enregistré à la recette des finances à Sahline le 11/11/2022 quittance n°M038171.

Mr Jalel Eddine Ben Mohamed Mansour a attribué une donation au profit de la société de Ouled Ibrahim «SOBRAM» situé à rue el hanchir 5010 el ouardanine gouvernorat de Monastir concernant le fonds de commerce du commerce de produits alimentaires de spécialisés cité à l'avenue Tahar Ben Achour Sousse Médina 4000 et que les objections qui peut être soulevés contre cette donation dans le délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au : J.O.R.T peut être présentés à l'adresse du gérant de la société suivant : impasse el wifak rue Habib Bourguiba el ouardanine 5010.

2022S01338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/10/2022 enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Marouf Sousse le 11/11/2022 quittance n° M085671 la société FABIZA COMPANY ayant le MF n° 1759390Z a cédé par voie de compensation à la société FAZAT COMPANY ayant le MF n°1762859R tous le fonds de commerce sis à la Rue Ali Belhouane Sousse exploité dans le commerce en détail des chaussures et cuir.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains du gérant de la société cessionnaire à l'adresse du fonds acheté sis à la Rue Ali Belhouane Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 15/11/2022.

2022S01339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité Kalaa Sghira le 30/3/2007 et le 13/4/2007 ; enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 31/12/2021 sous le n°21201325 reçu n°M031270, Mr Mohamed Breni CIN 02955934 a vendu à Mm Sondes Mrabet CIN : 05566623 la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Kalaa Sghira avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Achourouk» paru le 02/11/2022, les oppositions doivent être faites dans vingt jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de vendeur.

2022S01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte ss.privé du 10/10/2022 enregistré à la recette de Ksar Hellal le 26/10/2022 Quittance n°65156 enregistrement n°22201936 la Société FARES Food RNE n°0896067Y demeurant à Av. Ali Soua ksar helal a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à Avenue Ali Soua Ksar Hellal connu l'enbleme (Fares Food) avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Akrame Chetwi cin n°06773318 demeurant à Rue Mohamed Bouzouita Kaser Helal pour un prix total de soixante mille dinars qui ont été consignés chez maître Atig Imed avocat demeurant à immeuble Echraka Bloc E n°5 dont l'adresse tient lieu d'oppositions dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au Jort. Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 12/11/2022.

2022S01352FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 22/9/2022 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 22/9/2022 sous le reçu n°M065406 et d'enregistrement sous le n°2220065822203291 selon lequel le fonds de commerce est vendu avec ses éléments corporels et incorporels.

Il appert que FETHI RIAHI AFIA titulaire de la cin n°0555202 a vendu à Mastouri Hanzouli titulaire de la cin n°06014908 la totalité de fonds de commerce (VENTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES GENERAUX) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local au quartier OUWAIDE GNIME SOUSSE.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local où le fonds de commerce est exploité sis au quartier Ouwaide Gnime Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis été publié au journal Echourouk du 16/11/2022.

2022S01353FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/10/2022 et 1/11/2022 et enregistré à la recette des finances Diar Wafaa Sfax le 4/11/2022 quittance M095304 Zaineb Bent Mohamed Abdelmaksoud a vendu à la société Profil- Tunisie le fonds de commerce sis à la rue Anatole France immeuble sallemi pour commerce en gros de mercerie. Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu Maître Moalla Lobna avocate sis avenue Abou Kacem Chebbi immeuble alyssa centre 2ème étage bur 211 Sfax. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 8/11/2022.

2022X01378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Gremda le 7/6/2022 sous n°22201454 Mr Sassi Bouabidi C I N 03587009 a vendu à Mm Anisa Bouazizi C I N 12608805 la totalité du fonds de commerce d'une Boutique (vente de fruits secs) avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité à route de l'afrane (passage n°5 entre l'Afrane et Gremda) immeuble Meslmaini Sfax).

Les oppositions sont reçues chez l'Avocat Maître Jalel Abdennadher Rue Abou Kacem Chebbi imm Rex palace 1er Etage n°107 Sfax 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 10/6/2022.

2022X01423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Sfax le 9/11/2022 sous n°22205093 Mr Ahmed Toumi CIN 01097264 a vendu à Mm Monia Ben Elhaj Slimen titulaire de la C I N 01044024 la totalité du fonds de commerce d'une Boutique (vente de fruits secs) avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploiter à la route de l'Aéroport km 3,5 Sfax.

Les oppositions sont reçues chez l'Avocat Maître Jalel Abdennadher Rue Abou Kacem Chebbi imm Rex palace 1er Etage n°107 Sfax 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 13/11/2022.

2022X01424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente légalisé de signature le 8/11/2022 et enregistré à la recette des finances d'Abou Kacem Chebbi, quittance n°M128117, reçu n°2220464, Mr Hichem ben Mohamed Saleh Guiza, ayant pour identifiant unique 1646451 V et demeurant à Rue Mohsen Kallel n°20 immeuble les 4 saisons Sfax a vendu à Mr Selem Ben Mohamed Ali el Mabrouk ayant pour CIN : 11004923 demeurant à Cité el Bahri 3 n°99 Sfax, le fonds de commerce exploité en cafétéria sis à Rue Mohsen Kallel n°20 immeuble les 4 saisons Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels : le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et tous les équipements qu'il contient, d'un montant de : trente sept mille cinq cent dinars (37.500,000D).

Toute opposition doit s'effectuer entre les mains de l'acheteur ayant choisi pour domicile chez Maître Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation, ayant son étude au 97, Av. Hédi Chaker 3000 Sfax et dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 13/11/2022.

2022X01430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis; Sfax le 13/9/2022 sous le numéro 22202780; monsieur Ahmed Ayadi; a vendu à la société "Derbel et Ayadi", SARL en cours de constitution, son siège social sis à rue 13 Août

Poudrière 01 immeuble Zghal - Sfax, son gérant est monsieur Ahmed Derbel, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce de la vente des pièces de rechange "TOUT AUTO" exploité au local sis à rue 13 Août Poudrière 01 immeuble Zghal - Sfax; immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro A08279882018.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis à 63 Rue Taher Sfar, immeuble Salem Ben Amor, deuxième étage, bureau n°06, Sfax; dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Achourouk du 22 octobre 2022; numéro IP0422/01457.

2022X01431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 21/9/2022, enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 3/11/2022 sous le n°22207897, quittance n°137151 Monsieur Mohamed Mansour Damoussi a cédé à société Jalleli And Bay Company en sa qualité de gérant Monsieur Malek Ben Hassine le fonds de commerce sis au : 50 Rue Plutarque 2046 Ain Zaghouan, la Marsa Tunis exploité comme café.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur au 101 Les jardins de la Soukra Chotrana 3 Soukra, Ariana.

Cet acte a été publié au journal «Echourouk» en sa version n°11384 du 10/11/2022.

Cet acte a été publié au journal «le Quotidien» en sa version n°6648 du 10/11/2022.

2022402808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/11/2014, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk le 19/11/2014 sous le n°14203449 et le reçu n°M067362, Mr Jamel Cherif titulaire de la CIN n°03566878 délivrée le 26/01/1998 a vendu avec toutes les garanties effectives et juridique tout le fonds de commerce sis à la rue 20 Mars Taourit Houmt souk Djerba, et exploité en vente d'alimentation générale comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché, l'installation et le mobilier, à la société Rimes, société unipersonnelle à responsabilité limitée sous identifiant unique n°1373444E.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du local au fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée aux journaux Quotidien et Achourouk du 9/11/2022.

2022402816FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial du 19/10/2022 enregistré à Mornaguia le 01/11/2022 Quittance n°M050055 Madame Jemaa Maddouri a donné à sa fille Najla Jlassi la totalité du fonds de commerce exploité comme Pâtisserie sis au 200 Rasse Jbal Cité Saada Mornaguia. Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk du 26/10/2022 IPO222/10505.

2022402820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 18/10/2022 quittance sous le numéro 22201147 n°M038982, Monsieur Khoualdia Lotfi Ben Rahmani Ben Belgacem, titulaire de CIN n°02559655 daté le 16/3/2020 a vendu a Monsieur Brahmi Lotfi Ben Chadli Ben Ahmed titulaire de CIN n°07829724 daté le 25/10/2017, la totalité du fonds de commerce affecté comme pizzeria, crêperie, selon identifient unique n°1624366E.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi wadii sis à 23 rue Hédi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux (le Quotidien, Achourouk) le 27/10/2022.

2022402821FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 7 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 13 octobre 2022 sous le n° 22203393 quittance n°M054864 Mme Hédia Bent Mohamed Jari demeurant au 26 lotissement AFT route de la corniche Bizerte, a cédé à Mme Oula Bent Mohamed Fliss, demeurant au 523 Rue Wed Mijrada Ain Miriam Bizerte, la totalité du fonds de commerce, s'agissant d'un jardin d'enfants sis à angle Avenue Mohamed 5 et Rue Nelson Mandela El Bhira Bizerte.

Toutes oppositions seront acceptées à l'adresse de Mme Oula Fliss 523 Rue Wed Mijrada Ain Miriam Bizerte dans un délai de 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée dans le journal Le Quotidien le 12 novembre 2022.

2022402822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Ras Jbel le 4 Janvier 2022 sous le n°22200031 quittance n°M000820.

Mr Mokhles Azzouz titulaire de la CIN 08129732 a vendu à Mme Samia Azzouz titulaire de la CIN 05693308 tout le fonds de commerce exploité comme un restaurant RESTAURANT STOP METLINE, sis au 28 Avenue Habib Bourguiba Metline, Ras Jbel.

Toutes oppositions seront acceptées à l'adresse du vendeur qui reçu le montant de la vente dans les délais légaux.

Cette vente a été publiée dans le journal le Quotidien le 15 novembre 2022.

2022402823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte en date du 02/11/2022 enregistré à la recette des finances Ariana le 3/11/2022 sous le n° 22205869, quittance n°137895 Bechir Aachouri a cédé la totalité du fonds de commerce inscrit au Registre National des Entreprises n°1228646BL situé au 21 avenue Taieb Mhiri Ariana ayant pour objet tout commerce à la société Younga conseil en cours de constitution sise au 12 bis rue Mustapha Mohsen Borej Louzir représentée par son gérant Anis Jerbi.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 10/11/2022.

Toutes oppositions acceptées entre les mains de Me Habiba Amrouche au complexe administratif et commercial Ariana Centre rue 18 janvier 1952 Bureau C 203 deuxième étage dans les délais légaux.

2022402828FCCC2

Location gérance libre

Résiliation de gérance libre

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Kelibia le 3/11/2022 reçu n°M067819 enregistrement n°22302603, la Société Univers Auto Identifiant unique 0883889M représentée par son gérant M.Nabil Hamza et M. Ali Ben Mohamed Ben Ali El Cheikh sont convenus à la résiliation de la gérance libre du fonds de commerce de la station de lavage auto et vente de pièces de rechange située sur la route de hawaria km 2 Hammam Elghzez 8025 gouvernorat de Nabeul.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et le Temps le 11/11/2022.

2022T01235FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé rédigé par maître Najoua Bettaieb avocat à la cour de cassation en date du 9/11/2022, et enregistré à la recette des finances ElMourouj le 10/11/2022 reçu n°M081041 enregistrement n°22304888 Mr. Mondher Samir Belkhiria a loué à Mme. Alia Zidi la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café catégorie 1 au local sis au 27 avenue des martyrs El Mourouj 3 et inscrit au nom du propriétaire au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0177567M pour une durée expirant le 31/12/2023.

2022R02695FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 23/9/2022, enregistré à la recette des finances de Djerba le 4/10/2022, quittance n°M086953, enregistrement n°92304365, Noureddine Khlifi, domicilié à Fetou Houmt Souk Djerba, a loué à Nada Tanich, domiciliée à Fetou Houmt Souk Djerba, le fonds de commerce de fast-food, sis au n°5 Avenue Abdlahmid Alkadhi Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié le 5 novembre 2022 au journal quotidien Achourouk.

2022R02710FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/9/2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement Actes de Stés de Sousse le 26/9/2022 enregistrement n°2230266, Quittance n°3002, Monsieur Mohamed Zaag titulaire de la CIN n°04038343 demeurant à 7 Rue Elhouceine Ben Ali Cité Erriadh Sousse a loué à Monsieur Kamel Mtiri titulaire de la CIN n°07559462 demeurant à n°13 Rue 473 birchobek Sousse, le Fonds de Commerce destiné à la vente de Matériaux de Construction avec tous ces éléments corporels et incorporels pour une période de cinq 5 ans du 01/9/2022 jusqu'au 31/8/2027 renouvelable par tacite reconduction et pour la même période. Publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11 novembre 2022.

2022S01340FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par Acte S.S.P enregistré à Gremda le 18/5/2022 sous n°22301312 Mr Mourad Baklouti titulaire de la CIN 01311005 a loué à Mr Hamde Boukhris titulaire de la CIN 08862337 la totalité du fonds de commerce d'une épicerie avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Gremda Markez Sellami Sfax.

Les oppositions seront reçues chez le locataire 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 27/5/2022.

2022X01425FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Menzeh6 le 23/9/2022 quittance n°133857 enregistrement n°22306474 Mme Mounira Bjaoui épouse Hssine Hammami titulaire de la C.I.N n°00552678; a loué en gérance libre le fonds de commerce d'un local commercial n°B-RDC5 sis au R.D.C. de la galerie commerciale du magasin générale El Menzeh 6 destiné pour la vente des compléments alimentaires à Mr Mehdi Nefla titulaire de la CIN 05479526.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 19 novembre 2022.

2022402830FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 15 septembre 2021 enregistré à la recette des finances rue du

Paradis l'Ariana le 24 octobre 2022 reçu n°116464 enregistrement n°22308453 l'Université Tunis Carthage, SARL U.I n°00716844P a donné en location gérance libre la buvette sise à l'intérieur de l'Université Tunis Carthage la Soukra à la société l'Eclipse Management and Services, U.I n°1765017S pour la période du 15 septembre 2022 au 30 juin 2023.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 9 novembre 2022.

2022402834FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne de la confiserie.

Siège : Immeuble El Faouz rue lac opéra 1053 les Berges du Lac Tunis.

Objet : la contribution au développement du secteur de la confiserie.

Objectifs :

- Contribuer au développement de l'industrie de la confiserie et aider ses fabricants à accéder aux compétitions internationales.

- Introduire et intégrer le produit tunisien pour suivre le développement du goût mondial.

- Echange d'expériences entre les professionnels du secteur.

- Etablir des relations avec des associations similaires à l'échelle nationale et internationale.

Comité directif :

- Karim Ellouz : président.

- Mehrez Bouali : trésorier.

- Ramon Kooli : vice président.

- Faker Djelassi : secrétaire général.

2022T01222APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant PV de l'assemblée constitutive daté le 14/7/2022 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis le 11/10/2022 sous le n°22707219 quittance n°M129887, il a été constitué le syndic :

Dénomination : Syndic Résidence Narcisse

Adresse : Résidence Narcisse - Jardins de Carthage

Président : Mr Anis Khelifi

Trésorier : Mr Zied Mallek

Membres :

- Mme Fatma Kammoun

- Mr Khaled Amara

- Mr Salem Mellouli.

2022T01241APSF1

Constitution d'une association

Nom : Jeunesse sportive de Nabeul

Siège social : N°4 Impasse n°2 avenue 2 Mars Nabeul 8000

Objectif : Former et encadrer les jeunes et les encourager et développer leurs capacités physiques et artistiques les mettre à niveau aux plus hauts standards du sport et de l'éthique.

Président : Ahmed Hamzaoui

Vice-Président : Belgacem Bouabidi

Secrétaire générale : Takoua Trabelssi

Trésorière : Asma Hmila

Membre : Wissal Gharbi.

2022R02677APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive taekwondo ITF Klibia

Siège social : 5 avenue Habib Bourguiba 8036 HAWARIA

Objectif : Former et encadrer les jeunes et les encourager et développer leurs capacités physiques et artistiques les mettre à niveau aux plus hauts standards du sport et de l'éthique.

Président : Adel Ajili

Vice Président : Haifa Ben Brahim

Secrétaire générale : Imen Ferjani

Trésorière : Sana Aouinette

Membre : Mouldi Karoui.

2022R02678APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Manazel Riad, Taksim Wafa Mrazgua, Nabeul

En vertu du procès-verbal constitutionnel de la Résidence «MANAZEL RIADH» du 13 Août 2022 enregistré à la recette des finances le 14 octobre 2022 sous le n°22704487, Quittance M1090323, un quitus de gestion pour la gestion courante et le rapport moral et financier pour la période du 01/01/2021 au 31/7/2022.

L'assemblée a élu et accepte de donner son approbation pour les nominations suivante :

Mr Mohamed Bouzguenda, Titulaire CIN n°08174619 est nommé Président du syndicat des copropriétaires et Mr Mohamed Maala, Titulaire de la CIN n°01175476 Trésorier ils ont plein pouvoir pour la bonne gestion courante et la signature sociale dans la gestion administrative et financière, ouverture du compte bancaire.

Mr Mohamed Maala est nommé comme trésorier

Mr. Ibrahim Ben Khlifa, Membre

Mr. Khairi Rabah : Membre

Mme Amal Hamadi : Membre

Mme Noura Dridi : Membre.

2022R02704APSF1

Constitution d'un groupement de développement

Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche

Suite à la décision de Mr le délégué de Ain Drahem en date du 12/10/2022 sous le numéro d'ordre 1276 il a été constitué le groupement de INCHAM

Siège social : douar Encham Imada Khairia Ain Drahem

Président : Walid Dhiafi.

Objet :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- L'équipement de leur périmètre d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales

3- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques d'exploitation de transformation et de valorisation des ressources fongicole d'Ain Drahem

4- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pèche avec les autre organismes agricoles locaux et étrangers

5- L'encadrement de la femme rurale et sa formation dans plusieurs activités agricoles

6- Organisation de sessions de formation pour les jeunes et les femmes rurales dans plusieurs activités agricoles.

7- Appui aux adhérents pour l'exploitation la valorisation et l'écoulement des produits forestiers

8- Exploitations des ressources naturelles de la région pour appuyer le secteur agricole et intérêts globaux et communs des adhérents.

9- Cordonner avec les autres administrations et les associations afin de consolider le lien de communication professionnelles et sociales

10- Chercher et monter des projets dans le cadre de la mission GDA

11- Appuyer l'effort de l'administration forestière d'Ain Drahem dans la protection du patrimoine forestier contre les incendies et tout abus le menaçant.

12- La gestion du circuit éco touristique créé à Encham faire sa propagande à l'intérieur et à l'extérieur de la région et le développer.

2022R02709APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Les vétérans de l'Espoir Sportif de Hammam Sousse

Objet : Social et de loisirs

Objectifs : Elaborer les liens entre les anciens joueurs, réaliser des activités récréatives et culturelles et apporter l'aide sociale au profit des anciens joueurs de l'Espoir Sportif de Hammam Sousse

Siège : N°57 Rue Sahloul 4011 Hammam Sousse

Président : Nabil Baccouche

1er Vice-président : Khamaies Moussa

2ème Vice-Président : Mahmoud Laatiri

Secrétaire Général : Ilyes El Fekih

Trésorier : Ridha Guandouz.

2022S01337APSF1

Constitution d'une association

Selon le dossier d'inspection n°7055 en date du 8 décembre 2020, nommé par le notariale Mr Ahmed Laaribi et selon une lettre à accès garantie le 13 décembre 2021 sous le numéro de RR338729401 TN adressée au rédacteur général du gouvernement sur convocation d'accès le 17 avril 2022.

Composition : Association sociale, culturelle, récréative et sportive.

Nom d'association : l'amicale des membres et employés de la municipalité Remada 3240 - Remada Tataouine.

Siège social : entrepôt municipal Remada, rue goret juin 3240, Remada Tataouine

Objectifs :

- Offre des services sociaux, culturels et récréatifs aux employés et aux membres de la municipalité de Remada qui s'y engagent, les motivent à donner, en favorisant les liens humains entre ses membres d'une manière qui assure un climat de fraternité et de coopération entre tous les agents de tous rangs.

- Encourager les activités sociales et culturelles au sein de l'institution en vue de réaliser la promotion sociale

- Elaborer des accords de partenariat et de coopération avec les institutions économiques dans le cadre de la coopération avec les composantes de la société civile, y compris.

Membres :

- Président : Nizar Zongah

- Vice-président : Bechir Abdelmoula

- Secrétaire général : Ridha Hgaf

- Secrétaire général adjoint : Houcine Dbouba

- Trésorier : Mouhamed Lassiret

- Trésorier adjoint : Farhat Loghi

- Chargé des affaires sociales et économiques : Abdallah Jouied

Nombre des membres : 07 membres.

2022X01406APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des Copropriétaire

Résidence WIEM la MANOUBA

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Syndic du 12/7/2022 des copropriétaires de la «Résidence WIEM» la MANOUBA enregistré à la recette des finances de Den Den le 26/07/2022, sous n°22802228, quittance n°M052626, et conformément à la décision de la municipalité de Manouba du 4/10/2022 sous n°2679, il a été décidé :

1- Approbation des rapports Financiers, Moraux et attribution, Quitus aux membres du syndic sortant.

2- Election des membres du nouveau comité syndical et répartition des postes comme suit :

Mr Mehdi Mzougui Président, Mr Elyès Hayani secrétaire général, Mr Khaled Jabeur trésorier et Mr Adel Saidi et Mr El Moez Ben Amor membres.

2022T01240APSF2

Avis

Suite à la session tenue le 11-01-2022 et enregistrée auprès de la recette des finances de Hamma le 12-11-2022 sous le numéro 22701308, le nom de l'association a été changé de "Widad Sportifs Sombat El Hamma" à Widad Sportif El Hamma.

2022R02680APSF2

Homologation de résolutions

Syndic "Copropriétaire Résidence Costa-Marina"

Suivant PV en date du 19/9/2021, déposé à la municipalité de Nabeul le 22/3/2022.

Il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du syndic des copropriétaires, Syndic "Copropriétaire Résidence Costa-Marina" composé de :

Présidente : Mme Alia Daghfous

Vice Président : Mr Hichem Charfi

Trésorier : Mr Sami Sarray.

2022S00447APSF2

Avis

Après l'assemblée générale de l'association eagle sportif de Sfax (A.E.S.S) le 1 septembre 2022, enregistrée à la recette des finances de Tina le 9 novembre 2022 sous n°22701704, quittance M046616 et qui a été inspecté par les délégués de la jeunesse et sports de Sfax le 12 novembre 2022, il a été décidé le changement du siège de l'association de route Gabès km7 Al Moez, n°572, à route Gabès km9 Tina Al Jadida 3 Sfax.

2022X01402APSF2

Syndic Diar Hammamet

(MF/IU : 1609341F)

Suivant P.V de l'AGO du 26/8/2022 enregistré le 22/9/2022 sous n°22707413 à Hammamet et déposé à la municipalité du Lac le 27/9/2022, il a été décidé l'approbation du rapport moral et financier de 2021, quitus au bureau jusqu'au 2021, fixer les cotisations à partir de 2023 à 800 millimes par m² de terrain bâti ou non, et élection du nouveau bureau : Mohamed Besbes (Président), Abdelmajid Hassairi (Vice-Président), Noureddine Yaiche (Secrétaire général), Abdeljelil Kallel (Secrétaire général adjoint), Hichem Dabbabi (Trésorier), Habib Mezganni (Membre), Rejeb Elloumi (Membre), Wafa Aouinti (Membre).

2022402817APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N. B 176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Jalel Ben Hassen Selmi (menuisier) titulaire de la cin n°1801678 demeurant à l'Avenue Farhat Hached Korba.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de propriété objet du t.f n°535264 Nabeul dénommée Assia d'une superficie de 366 m² situé à route thleth korba constitué d'une villa de deux niveaux le rc est constitué d'un salon cuisine salle de bain et un escalier qui mène au 1er étage constitué de 3 chambres à coucher hall salle de bain la superficie de la villa rc et 1er étage est de 292 m² tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

400.000.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus reparties comme suit :

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le mercredi le 21/12/2022 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2022T01237VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Najmeddine Ben Jamil Hmaid (Gérant de société) CIN n°01748343 demeurant à Rue Abou Al Kacem Chebbi Kelibia.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF n°546854 Nabeul dénommée SIaheddine d'une superficie de 415 m² sise à l'avenue Habib Bourguiba Kelibia constitué d'une station de services et lavage tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

456.150.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le mercredi 21/12/2022 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2022T01238VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et après réduction du prix

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Mongi Ben Abdelkader Hachicha titulaire de la cin n°01014586 gérant de société demeurant à la route de Mahdia km4.5 Zanket Zallouza Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommé (eddiwen 38) objet du t.f n°158339 Tunis consistant en un appartement situé au 2 étage de l'immeuble sis aux Berges du Lac Tunis d'une superficie de 117 m² ainsi que les quôtes parts y afférent dans les parties communes et indivises.

La totalité de la propriété dénommée (eddiwen 16) objet du titre foncier n°158324 Tunis consistant en un cellier sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux Berges du Lac Tunis d'une superficie de 3 m² ainsi que les quôtes parts y afférent dans les parties communes et indivises il est noté que le dit appartement est loué à madame Rachida Dhaou d'un loyer de 3000 dinars par mois tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix : 337.599.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus reparties comme suit : le prix de l'appartement : 333.099.000 dinars. Le prix du cellier : 4.500.000 dinars.

Date et lieu de la vente

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le mardi le 20/12/2022 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2022T01239VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nasri Chokri

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Mm Aziza Saidi.

L'avocat poursuivant : Maître Nasri Chokri avocat à la cour, 05 Place Mongi Bali App 16 Tunis.

La partie poursuivie : Mohamed Wartatani.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis à l'angle de deux rues. Objet de titre foncier n°2584 Ben Arous et plus précisément à la rue Abou Baker Seddik n°46 Mourouj 3 Ben Arous d'une superficie totale de 144 parts.

Mise à prix : trois cent quarante sept mille et quatre cent quarante et un dinars et 026 millimes (347.441 ,026 D).

Lieu et date de la vente : le jeudi 8/12/2022 devant le Tribunal de première instance de Ben Arous Chouchet Radés Ben Arous

Visite des lieux : Tous les jours.

2022T01248VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Said Lahidheb

Avocat

Bur n°5 2ème étage; immb Boukhlel, Rue Mohamed V - Zarzis 4170

E-mail : said.lahidheb@live.ca

tél/fax : 75694566

mob : 98430505

MF : 75082/B

CNSS : 546031-18

Partie poursuivante : Ali Ben Sadok Jebnoun, domicilié à rue Mohamed Ali Zarzis.

Partie saisie : Ali ben Farouk Jebnoun, domicilié à rue Mohamed Ali Zarzis

Avocat poursuivant : Maître Said Lahidheb, avocat à Zarzis.

Immeuble mis en vente : Local commercial d'une superficie totale 69 m². En RDC d'un immeuble, sise sur la rue Mohamed Ali, Zarzis gouvernorat de Médenine, utilisé auparavant comme « cafeteria».

Mise à prix : Le prix a été fixé, par l'expert monsieur Jalel Nacer suite à une ordonnance judicaire n°165981 émis par le président de tribunal de première instance de Médenine le 29/12/2021, à quatre vingt deux mille huit cent dinars (82.800, 000DT).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le lundi, 12 décembre 2022 devant le tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble et clauses de vente : la visite de l'immeuble se fait chaque jour du lundi au samedi, heures de travail. Pour procurer et examiner le cahier des charges et participer aux enchères, contacter l'étude de l'avocat poursuivant, Maître Said Lahidheb, sise à l'immeuble Boukhlel, rue Mohamed V - Zarzis, du lundi au samedi horaires de travail. Sachant qu'il faut déposer au moins le 1/3 de prix au-dessus indiqué à la trésorerie générale ou par un chèque certifié ou par caution bancaire. Pour les étrangers, ces derniers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

2022R02714VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Ramzi Ben Hédi Mootamri, titulaire de la CIN n°02991537, demeurant à la rue El kods n°18 Corniche Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse 4000.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi, (RNE : 771793J) avocat près de la cour de cassation, Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : Chiheb Ben Hamda Daass, titulaire de la CIN n°06331068, domicilié au «complexe francophone le chatons» rue Mohamed Abdou Bouhsina Sousse.

Désignation du bien à enchérir :

La totalité de la propriété dénommée «Bouzguanda» objet du titre foncier n°175774 Sousse composée de :

- La parcelle n°44 du plan de lotissement dont la surface est égale à 97 m² et constituant un appartement à usage d'habitation sis au 6ème étage de l'immeuble.

- La totalité de 435/10000 parts indivises y relatives extraites du titre foncier mère n°168244 S dans ses parts indivises

L'appartement précité est composé d'un grand espace pour un salon et une salle à manger avec un balcon, une cuisine moderne bien équipée, deux chambres à coucher, une suite composée d'une salle d'eau et d'un dressing, une salle de bain et un couloir.

Il est à préciser que le titre foncier n°175774 Sousse est grevé de :

- Une jouissance privative de la terrasse au profit du propriétaire de la parcelle n°44 sur des parts indivises de la parcelle n°45 (les références d'inscription : Dépôt Sousse, date : 02/5/2018, volume 04, numéro 4750)

- Une hypothèque au profit de la BIAT d'un montant de 250 000 dinars (les références d'inscription : Dépôt Sousse, date : 14/9/2018, volume 5, numéro 4306).

- Une hypothèque au profit de la BIAT d'un montant de 100000 dinars (les références d'inscription : Dépôt Sousse, date : 7/11/2018, volume 5, numéro 5215).

- Une saisie au profit du poursuivant Monsieur Ramzi Mootamri (les références d'inscription : Dépôt Sousse, date : 4/10/2022, volume 3, numéro 8957).

Mise à prix : Deux cent quatre vingt et onze mille dinars (291 000 Dt, 000).

Date et lieu de l'enchère : Le jeudi 15/12/2022 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du 1ère instance de Sousse 1 sis au boulevard Tahar Sfar Sousse.

La visite des lieux : tous les jours entre 9H et 17H, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 1.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire irrévocable ou un chèque certifié audit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2022S01341VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : El Menae Neji Ben Salah, titulaire de la CIN n°05285203, demeurant à cité El Bahri 3, rue 2162 n°17, Sfax 3064.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain sis à route Menzel Cheker Km 6 rue Le Travail, Elain Sfax, loin de la route principale à 2 Kilomètres, d'une superficie de 300 m². Il y est bâti une villa de 120 m² avec trois chambres : un séjour de 4.80m/4.10m, 2 chambres qui ouvrent sur l'ouest de 3.90m/3.80m, un hall de 5.60m/3.10 m, une cuisine de 7.10m/2.90m avec un placard et un lave vaisselle et une salle de bain avec une toilette de 3.10m/2m fait en mosaïque jusqu'au

toit. Devant la villa se trouve un garage de 3.80m/2.46m. La terre de la villa est en carrelage, les murs sont en pierres et elle est équipée de l'électricité et de l'eau potable. Du Nord le reste de la propriété du père du débiteur saisi, de l'est Menae Mourad, et de l'ouest Menae Hamadi.

Mise à prix : Quatre vingt sept milles dinars (87.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, mercredi 14 décembre 2022 (14/12/2022) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2022X01420VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance d'Ariana et ce le lundi dix neuf décembre deux mille vingt deux (19/12/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société d'Assurances CARTE au nom de son représentant légal, inscrite au registre du commerce sous n°B187941997 agissant au nom de la société MPBS au nom de son représentant légal en vertu d'un acte de procuration de mandat en justice établi suivant acte notarié, élisant son domicile à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n° 55 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n° 55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Société Comptoir Commercial Général au nom de son représentant légal inscrite au registre de commerce sous le n°B0339352009 ayant son siège social à Sidi Salah en face de l'ONAS Chotrana 1 Sokra - Ariana.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble possédé par la partie saisie objet du titre foncier n°85522 Ariana dénommé : Société Comptoir Commercial Général. Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole de forme oblique, son sol est plat, ayant une superficie de 10000 m² qui comporte 33 pieds d'oliviers de taille moyenne et abandonnées sise en face de la station de l'Onas à Chotrana sur la Route Locale Avenue Sidi Salah.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de l'immeuble précité par l'expert judiciaire Monsieur Taher Dridi en vertu de l'ordonnance sur requête à un million huit cent six mille six cents dinars (1.806.600,000 d) à ajouter les frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, il faut contacter le greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X01422VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Avocat poursuivant : Maître Houcine Mohamed Tabbassi Avocat à la cour de cassation, Rue Med Ali Zitouni immeubles Elguettari 1er étage bureau n°7 Gafsa Tél 76 225 771.

Créancier poursuivant : BH recouvrement, société Anonyme, en la personne de son représentant légal, (ex société générale de recouvrement des créances) identifiant unique n°G0788628, ayant son siège social au 67 rue Alain Safary immeubles B2ème étage cité les jardins 2, Tunis, en sa qualité de cessionnaire au lieu de BH banque (ex banque de l'habitat) et ce en vertu d'une convention de cession de créance en date du 28 décembre 2018 enregistré à la recette des finances cité mahrajene Tunis, quittance 94436 enregistrement 187008140, ayant son domicile élu chez cabinet : Maître Houcine Mohamed Tabbassi Avocat à la cour de cassation, Rue Med Ali Zitouni immeubles Karouli 1er étage bureau 7 Gafsa.

Partie saisie :

1/ Mr Abdellatif Ben Abdallh Ben Ali Omri Agriculteur titulaire de la CIN n°06003188 demeurant à Regueb Avenue 9 Avril Regueb Sidi Bouzid.

Immeuble à vendre : un terrain d'une superficie de 6000 m² objet du titre foncier n°83225 Sidi Bouzid dénommé "Marwa" parcelle n°1, situé au bord de la route reliant Mezzouna à Regueb à 5km. 300 mètres du centre ville, ayant la forme d'un trapèze les dimensions 66.09 mètres coté nord vers le sud, 127.23 mètres vers le nord, du coté sud vers le nord 61.26 mètres et de 78.06 du quatrième coté.

La parcelle est limitée de l'ouest par une voie publique, les héritiers Abidi par le sud et Mr Hamda Khlifi par l'est et le nord.

L'immeuble est situé précisément à la localité Ouled Youssef auprès de 5km.300 m de centre ville de la ville de Regueb sur la route publique numéroter allant à Mazouna.

Composante de l'immeuble : la superficie totale de la parcelle est de 6000 m² dont 800 m² au delà du siège tout au long de la parcelle du coté de la voie publique à l'intérieur du siège la superficie du terrain est de 5200m² sur lequel un immeuble construit de deux niveaux.

Le siège et les accessoires : un siège en acier à hauteur de 2 mètres et demi d'une longueur de 300 mètres basé sur des fondations en béton armé, à l'entrée se trouve un espace couvert, un local de gardien fini et ayant une porte en acier et garage d'une superficie de 40 m².

La maison : elle se compose de deux niveaux construit en brique et béton armé fini totalement.

Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 355 m² dont 252 m² intérieur et 103m² couvert extérieur.

L'étage : est d'une superficie couverte de 300 m² dont 48 m² réservée aux escaliers le reste à savoir 252 m² sous forme de lieux habitable.

Et ce suivant l'acte de l'avertissement présumer comme saisie immobilière et l'expertise réalisée par l'expert Mohamed Nacer Hamdouni suivant ordonnance sur requête numéro 22939 rendu par le tribunal de Sidi Bouzid le 30 Août 2021.

Mise à prix : sept cent quinze mille sept cent dinars (715.700,000 DT) suivant rapport d'expertise rédigé par l'expert Mohamed Nacer Hamdouni majoré des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 22 décembre 2022 à partir de 9 H du matin, auprès de la chambre des ventes immobilières auprès du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

La visite des lieux : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

- Pour plus de renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, par chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr Le Gouverneur compétent.

2022402819VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de faillite

Le tribunal de 1ère instance de Tunis, a prononcé le jugement n°200 du 8/12/2010, décidant la clôture de faillite de la Sté «Réhabilitation and Tunisian Health Car» I.U 0539510G/M/000, et ce pour l'absence d'intérêts pour les créanciers.

2022R02705VEPA2

Mise en faillite

Société INTERNATIONAL SERVICES (SIS)

الشركة العالمية للخدمات

1155376V

Suivant décision du tribunal de première instance de Ben Arous statuant en chambre de conseil le 4-10-2022 relative à l'affaire n°19/297 concernant la société SIS (الشركة العالمية للخدمات) enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1155376V.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société SIC et ce à partir du 6-5-2019.

La nomination du juge Madme Ayda El Mansouri en tant que juge commissaire.

- La nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appart A 3-1 imm Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis.

Pour plus d'information contactez le 70726395.

2022402811VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le greffier du tribunal de première instance de Ben Arous, annonce qu'il sera distribué la somme de (3.600.115,895 D.T) consignée et détaillée comme suit :

- 3.500.000,000 D.T à la recette de finance Beb Bnet Tunis suivant quittance n°M017715 du 27/4/2022.

- 100.115,895 D.T à la recette des actes judiciaires de Ben Arous suivant quittance n°M004336 du 20/05/2022, suite à la requête présentée par Maître Mohamed Lahmaier au nom de la Bank ABC à l'encontre de Mohamed Bouzouita, en vertu de quoi une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°110/2022.

Cet avis est publié conformément aux articles 468 et 476 du C.P.C.C. ci-après :

Article 468 : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Article 476 : «A la suite du dépôt de la requête, il est procédé conformément à l'article 466.

Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468.

Les dispositions de l'alinéa précédent doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les actes de publicité prévus à l'article 466».

2022402812VEPA2

Jugement de faillite

Faillite de la Société «NOVA BRIQUES»

Zone Industrielle Béni Khiar - Nabeul

ID.U : 0451712K

En vertu du jugement n°27 rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 27/10/2022 il a été décidé ce qui suit :

- Déclarer la société «NOVA BRIQUES» en faillite et fixer la date de cessation des paiements au 15/02/2018.

- Désigner Madame Safa Makhloufi juge-commissaire et Monsieur Slah Guedouar syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers, dans un délai de 15 jours de cette annonce, de présenter au syndic, leurs titres de créance et les sommes réclamées directement contre décharge à son bureau sis au 2 Bis, rue Argentine immeuble Argentina 5ème Etage Bureau 4 belvédère Tunis (Tél : 71 841 014).

2022402813VEPA2

Jugement de faillite

Faillite de la Société «NOUVELLES BRIQUES»

Zone Industrielle Béni Khiar - Nabeul

ID.U : 0040009G

En vertu du jugement n°26 rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 27/10/2022 il a été décidé ce qui suit :

- Déclarer la société «NOUVELLES BRIQUES» en faillite et fixer la date de cessation des paiements au 15/02/2018,

- Désigner Madame Safa Makhloufi juge-commissaire et Monsieur Slah Guedouar syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers, dans un délai de 15 jours de cette annonce, de présenter au syndic, leurs titres de créance et les sommes réclamées directement contre décharge à son bureau sis au 2 Bis, rue Argentine immeuble Argentina 5ème Etage Bureau 4 belvédère Tunis (Tél : 71 841 014).

2022402814VEPA2

Ouverture d'une procédure de distribution

Suite à la requête présentée par Maître Herzi Samira au nom de La Caisse nationale de sécurité Sociale à Monsieur le Juge commissaire chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Bizerte tendant à la distribution de la somme de cent soixante dix mille trois cent cinq dinars cinq cent cinquante-huit millimes (170.305,558) provenant de la vente aux enchères du matériel et objets mobiliers appartenant à la société "CONSTRUCTION NAVALE INTERNATIONALE SARL" lequel montant a été consigné à la caisse de dépôt et consignation suivant le reçu numéro M048339 daté du 17 MAI 2019 et en application de l'ordonnance daté du 10 Novembre 2022 émanant de monsieur le Juge commissaire dans le cadre de l'affaire de distribution numéro 245. Tout créancier qui entend participer à la distribution dudit montant doit dans les trente jours de la date de publication de la présente insertion au J.O.R.T produire ses titres de créances au greffe du tribunal de première instance de Bizerte et doit en outre présenter une demande de collocation faite sous constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élue de Droit tout en indiquant dans la dite demande les causes de préférences de sa créance et en respectant les dispositions de l'Article 468 du code de procédure civile et commerciale et ce sous peine de forclusion.

La présente Insertion a été rédigée en application de l'Article 466 du code de procédure civile et commerciale et au sens de l'article 476 du même code.

2022402825VEPA2

Nomination d'un liquidateur

DELFINGEN TUNIS

Identifiant Unique : 0984730Z

Capital : 1.849.453.800 dinars

Siège : 13 Avenue de l'Environnement 2055 Bir Elbey

Suivant P.V de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/6/2022, enregistré à la recette des finances Hammam Chatt, en date du 6/7/2022 sous le n°22501337 quittance n°028063, dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 31/10/2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la nomination de Monsieur Omar Bouhlila domicilié à Immeuble Byzance, Bloc A, 2ème Etage, Les Berges du Lac 1053 Tunis, Tél 29633600, en qualité de liquidateur de la société DELFINGEN TN-Tunis.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022402827VEPA2

Société AFRIQUE DE MARBRE

Société anonyme

Au capital de 160 .000 Dinars

Siège social : 29 Avenue de la République 1210 Thala Kasserine

IU : 0827530R

Suite à la décision du Tribunal de première Instance de Kasserine du 7 Novembre 2022 dans l'affaire numéro 47 relative à la société AFRIQUE DE MARBRE, il a été décidé ce qui suit :

L'ouverture des procédures du règlement judiciaire et la nomination de Madame Cyrine Selliti en qualité de juge commissaire et Monsieur Akrem Chriti en qualité d'Administrateur Judiciaire au lieu de Mr Abdelkhalek Hamdouni, sous contrôle du juge commissaire pour enquêter sur la situation économique et financière de la société. Tous les créanciers sont invités à s'adresser au bureau de l'Administrateur Judicaire sis au 12 rue Ibn Jazzar Appt n°3 Lafayette Tunis GSM n°58135136/26708130 pour inscrire leurs créances impayées munis des justificatifs de ces créances dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022402829VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles «PODINO»

Société anonyme

Capital social : 28000 dinars

Siège social : Jallouli Faris Dar Chaabene El Fehri

Matricule fiscal : N° 1570456 J/N/N/000

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société mutuelle à l'assemblée générale ordinaire le 15 décembre 2022 à 10 h en réponse au premier appel à l'Espace Mistral Route touristique Av. de l'Environnement, Mraska à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport sur la gestion 2021.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

3) Discussions des rapports et les approuver ou désapprouver.

4) Donner ou refuser le quitus aux administrateurs.

5) Affectation des excédents annuels.

6) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2022R02700SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment «Société des foires de Siliana» Avenue Taib Mhiri 6100 Siliana

MF : 31369 DPM000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2022 au siège de la Société sis à l'Avenue Taib M'hiri Bâtiment Société des Foires de Siliana à 12H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Maintien de l'activité de la société SODINO en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022R02701SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment «Société des foires de Siliana» Avenue Taib Mhiri 6100 Siliana

MF : 31369DPM000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2022 au siège de la Société sis à l'Avenue Taieb M'hiri Bâtiment Société des Foires de Siliana 6100 Siliana à 10H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination du commissaire aux comptes.

2022R02702SANB3

Convocation

SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF

Société anonyme

Au capital de 21.160.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028521S

MF : 28521S/AM/000

CNSS : 165123-29

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Mouradi Golf,

sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 19/12/2022 à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221301769 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022S01343SANB3

Convocation

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0341715 B

MF : 341715 B/AM/000

CNSS : 131268-27

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement Touristique du Sahel, sont convoqué en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 19/12/2022, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221301829 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022S01344SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE

Société anonyme

Au capital de 34.685.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0411859H

MF : 411859H/AM/000

CNSS : 166558-09

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Thermale Kroumirie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 19/12/2022, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221301869 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

9. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022S01345SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0022965 S

MF : 22965S/AM/000

CNSS : 165415-30

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique El Mouradi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège

social de la société, le mardi 20/12/2022, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221301949 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social e la société durant le délai légal.

2022S01346SANB3

Convocation

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950 E

MF : 12950 E/A/M 000

CNSS : 68486-04

Messieurs les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Promotion Touristique, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 20/12/2022, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221302039 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

9. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022S01347SANB3

Convocation

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0381514Q

MF : 381514Q/A/M/000

CNSS : 221153-90

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 20/12/2022, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221302129 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social le la société durant le délai légal.

2022S01348SANB3

Convocation

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20 305 000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0496170V

MF : 496170V/AM/000

CNSS : 167821-11

Messieurs les actionnaires de la Société Balnéaire de Hammaet Sud, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mercredi

21/12/2022 à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221302209 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022S01349SANB3

Convocation

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

Identifiant Unique RNE : 0010973D

MF : 10973D/A/M/000

CNSS : 069760-17

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique de Mahdia, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse, le mercredi 21/12/2022, à 11h du matin pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221302289 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

10. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse durant le délai légal.

2022S01350SANB3

Convocation

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002099N

MF : 2099N/AM/000

CNSS : 32239-35

Messieurs es actionnaires de la Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mercredi 21/12/2022, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2021. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20221302309 en date du 15/11/2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022S01351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 6.100.000 dinars

Siège social : Route de l'aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Identifiant Unique RNE : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels

"A.M.I." sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le jeudi 15 décembre 2022 à 11 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif au groupe de sociétés de l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2021.

3. Approbation du rapport de gestion relatif au groupe de sociétés de l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2021.

5. Questions diverses.

6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2022X01432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE ASTON TECHNOLOGIES SA»

Société anonyme

Capital social : 1.663.500 dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1565907G

Le Conseil d'administration tenu le 11/11/2022, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mardi 13 décembre 2022 à 10 Heures au 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis, avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de la convocation.

2. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos au 31/12/2021

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021,

4. Approbation de conventions réglementées,

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2021,

6. Quitus aux administrateurs.

2022402815SANB3

American University in North of Africa

School of Business "Private"

Ministry of Higher Education ans Scientific Research (Tunisia)

Agreement 2015/02

American University in North of Africa

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

Siège social : Cité Jamil, Bloc n°1, Appartement 51, El Menzah VI - 2091 Ariana

Identifiant Unique : 1386053L

Messieurs les actionnaires de l'American University in North of Africa sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à 9 heures à l'université sise au 22, rue Amine Abbassi, Le Belvédère, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social,

- Modification de l'article 6 des statuts,

- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs pour accomplir les formalités d'augmentation du capital social et constater sa réalisation,

- Pouvoirs.

2022402833SANB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

Cave Viticole Ghezala

MF : 0007128X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «Cave Viticole Ghezala» sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, au siège social de la société km6 route de Tabarka Ghezala Mateur, le mercredi 14 décembre 2022 à 10 heures pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité relative à l'exercice 2021.

2- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2021.

3- Lecture des rapports du commissaire relatifs à l'exercice 2021.

4- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Quitus à donner aux administrateurs.

6- Affectation du résultat

7- Fixation du jeton de présence alloué aux administrateurs.

8- Acceptation d'un nouvel adhérent.

2022R02706SODB3

Convocation à l'assemblée générale

Société Mutuelle de Service Maritime «Essallem» Sayada

M.Fiscal : 4456 Y/N/3/00

M.CNSS : 76509-73

Le président de la société mutuelle de service maritime «Essallem» Sayada porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2018-2019 aura lieu le mardi 13 décembre 2022 à dix heures de matin au local de maison de culture à Sayada afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant

- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2018-2019

- Lecture des rapports de commissaire au compte relatif aux exercices 2018-2019

- Discussions et approbation des rapports.

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Renouvellement de un tiers de conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023

- Le dépôt de candidature pour le conseil d'administration sera par lettre recommandée du 21/11/2022 au 30/11/2022

- Tous les adhérents sont informés que tous les documents et les rapports sont mis à leur disposition au siège de la société à partir de 5/12/2022

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de la représenter à l'assemblée générale

- L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

2022S01354SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre foncier

Mme Fatma Bent Taeib Ghozi, titulaire de la carte d'identité Nationale n°02256880 demeurant à 9 rue Habib Thameur Béja annonce la perte du certificat n°10290 Béja de titre foncier n°12/419 nommé Boukhmira sis à Sidi Shili Béja Sud Selon le certificat de perte numéro 622 du 11/11/2022 délivré par la Garde nationale de Béja.

2022R02699DIVD2

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n°5178 du 11/10/2022 Ranim Bent Taoufik Ben Khemis Hassen a été nommé tutrice de sœur mineur, Alaa Bent Taoufik Ben Khamis Hassen pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2022R02707DIVD2

Avis

Yousef Mariem annonce qu'elle possède un terrain de 432 m² sise à Mutuel Ville Tunis son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01421DIVD2

Avis

Monsieur Zouari Oussema informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 25/9/2014 dressé par les notaires Mounir Damak et Khaled Ben Hmida concernant la parcelle de terre d'une superficie de 461 m² comprenant une maison située sur la route de Mahdia klm 9 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2022X01426DIVD2

Avis

Monsieur Chabchoub Mouhamed informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 12/7/2012 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Mouhamed Hédi Turki concernant la parcelle de terre d'une superficie de 684 m² comprenant une maison située sur la route Mahdia klm 6 Sfax il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au cours de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2022X01427DIVD2

Avis

Monsieur Ben Rhouma Maher informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 2/4/1978 dressé par les notaires Ahmed Chelli et Mouhamed Ellouze concernant la parcelle de terre d'une superficie de 1536 m² situé sur la route de Saltnia klm 6 sfax et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au cours de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2022X01428DIVD2

Déclaration de perte d'un acte de propriété

Etude Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97, Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

Tél : 74 220 558

Fax : 74 224 248

MF : 723536 Z/A/P/000

Mr Tarek Daoud, né le 01/3/1963, titulaire de la C.I.N n°01304675, Mme Sarra Daoud, née le 3/13/1954, titulaire de la C.I.N n°01229701. Mme Saloua Daoud, née le 25/10/1957, titulaire de la C.I.N n°01229741 et Mme Najiba Daoud, née le 18/3/1959, titulaire de la C.I.N n°01229731 tous enfants du feu Hédi Daoud, et ayant choisi pour domicile au cabinet de leur avocate Me Iram Khemakhem, Avocate près la cour de Cassation et ayant son étude au 97, Av. Hédi Chaker 3000 Sfax, déclarent tous avoir perdu l'original de l'acte notarié de partage entre eux et leur frère

Hechem Daoud par devant les deux notaires Med Anouar Sellami et Rachid Chikhrouhou du 10/7/2012 et enregistré à la recette de Sfax le 26/7/2012 reçu n° M070037 concernant le lieu cité premièrement et consistant en un terrain qui représente le reste de la parcelle Nord d'une superficie de 1500m² comportant un local à usage d'habitation et sis à Route de Tunis km 2 impasse Elloumi Sfax, délimité du côté Sud par héritiers feu Taieb Elarem, de l'Est par une rue, du nord par héritiers feu Abdellaziz Elloumi et de l'Ouest par une rue d'une largeur de 8 m.

La dite propriété leur revient par l'héritage de leur père feu Hédi Daoud décédé le 19 mars 2009 selon l'acte de décès établi par le tribunal cantonal de Sfax le 13/4/2009 et dont le droit de succession est réglé le 7/7/2012, M037222, qui revient à leur père décédé par le partage du 26/3/1961 et enregistré le 15/6/1961 n°66 par devant les notaires Med Chefii et Abderrahmen Cheffi.

Ils comptent ainsi extraire un nouveau titre qui remplace le titre perdu, pour la preuve de leur propriété.

Toute opposition doit s'effectuer chez Me Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation et ayant son étude au 97, Av. Hédi Chaker 3000 Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de cette publication. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 13/11/2022.

2022X01429DIVD2